

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2017

**Convention Saint Etienne Métropole – CCI  
Métropolitaine pour un partenariat cadre de  
développement économique 2017- 2020**

<b>Nombre de Membres Elus :</b>	<b>100</b>
<b>Nombre de Membre Elus en exercice :</b>	<b>99</b>
<b>Quorum :</b>	<b>50</b>
<b>Nombre de Membres Elus présents :</b>	<b>65</b>

**Membres élus présents :**

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Anne DAMON, Marie-Claude FOUCRE, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Sylvie MADAMOUR, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Céline PELESZEZAK, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Daniel BUGUET, Pierre CHAMBON, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Frédéric FOSSI, Alain GRANDOUILLER, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Christian MISSIRIAN, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Yves POMMIER, Thierry RAEVEL, Jean-Jacques REY, Claude RISAC, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

## **I – Le contexte**

Dès la création de la CCI Métropolitaine, il a été convenu que son action devait s'appuyer sur des partenariats notamment en direction des grandes collectivités. Plusieurs échanges techniques ont eu pour objet de travailler sur ces partenariats et notamment avec Roannais Agglomération, Lyon Métropole et Saint Etienne Métropole.

La convention avec Saint Etienne Métropole est la première qui aboutit et qui vous est présentée aujourd'hui. Les deux autres devraient pouvoir être finalisées d'ici la fin de l'année 2017.

Forte de ses 403 000 habitants, 31 000 entreprises et 25 000 étudiants, Saint-Etienne Métropole rentre dans le rang du top 15 des grandes métropoles françaises. Idéalement située au carrefour de la Région Auvergne Rhône-Alpes, son passage en Communauté Urbaine au 1er Janvier 2016 ouvre la voie au plein exercice des compétences d'une métropole au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Ce nouveau statut renforcera son rayonnement et ses capacités d'action en matière économique, générant des externalités positives sur l'ensemble du tissu économique local.

L'ambition métropolitaine stéphanoise s'appuie sur 4 pôles d'excellence : mécanique avancée/métallurgie, numérique/optique et technologie médicale, design, new manufacturing.

Dans ce contexte, des axes de concertation, de coordination et de coopérations ont été identifiés par les équipes opérationnelles et font l'objet de la proposition de partenariat ci-après.

Ce partenariat de l'action économique visent à :

- améliorer la qualité de service aux « clients entreprises » et la coordination de l'action,
- homogénéiser l'intervention publique sur les grands sites économiques,
- assurer une meilleure cohérence des actions de valorisation et promotion du territoire en organisant une communication externe de dimension régionale, nationale, ou internationale et un lobbying sous une même voie au bénéfice du territoire,
- optimiser les moyens humains et les ressources financières dans un contexte de contraintes budgétaires des Chambres Consulaires et des collectivités,
- s'adapter aux impacts de la réforme territoriale en cours en recherchant l'articulation optimale entre les périmètres d'interventions (Régions, Départements...).

## **II- Enjeux pour la CCI**

Les enjeux institutionnels et la clarification du paysage territorial permettent à Saint-Etienne Métropole et à la CCIM d'affirmer leur ambition commune au service du développement économique, de la compétitivité des entreprises, du développement de l'emploi et de l'attractivité du territoire stéphanois. La centralité de la métropole stéphanoise et son poids prédominant dans le département de la Loire renforce l'implication de la CCIM dans ces objectifs partagés afin de renforcer la transversalité et l'efficacité de nos organisations de proximité dans le contexte de métropolisation et régionalisation.

Le partenariat se concentrera ainsi sur un plan économique et sur les axes qui feront l'objet de concertation, de coordination et de coopérations avancées entre Saint-Etienne Métropole et la CCIM, à savoir :

- Le développement de l'entrepreneuriat,
- Le soutien des filières d'excellences, de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- L'accompagnement du tissu économique du territoire de SEM via des offres de services aux entreprises coordonnées,
- L'implantation des entreprises, les infrastructures de développement et notamment les zones d'activité,
- L'emploi, la formation et l'insertion,
- Le rayonnement à l'international, la prospection et plus généralement les démarches de promotion de l'attractivité du territoire,
- L'appui à l'économie de proximité et au commerce.

Cette convention cadre se déclinera en conventions opérationnelles selon chacun de ces axes qui détailleront les engagements respectifs tant en termes humain que financier.

**Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée Générale d'approuver le contenu de la convention de partenariat cadre entre Saint Etienne Métropole et la CCI Métropolitaine et de l'autoriser à la signer.**

**L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.**

Fait à Lyon, le 26 juin 2017  
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général

  
Xavier PELLETIER

